



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL



N° 24 - juin 2010

Cher(e) lecteur/lectrice de **Libre à vous**,

Vous lirez ci-dessous les informations récentes sur des dossiers susceptibles d'intéresser les responsables de l'Enseignement catholique aux différents niveaux de l'institution. Pour rappel, les anciens numéros de **Libre à vous** sont toujours [accessibles](#).

Un réseau unique pour sauver l'école?

Tel était le thème de la conférence de presse du SeGEC, le 8 juin dernier. Après une campagne médiatique visant l'interdiction du port de "signes convictionnels", le Centre d'Étude et de Défense de l'École Publique (CEDEP) remet au goût du jour une idée pas vraiment neuve, en proposant de regrouper toutes les écoles subventionnées par l'autorité publique en un seul et unique réseau. Cette attitude renforce, comme l'a précisé Étienne MICHEL, la perception plutôt négative d'un "réarmement" du monde laïque. Face à la violence de certaines propositions, comme celle d'*"abolir le caractère confessionnel de l'enseignement privé au profit des principes de neutralité déjà imposés à l'enseignement officiel"*, l'Enseignement catholique se devait de [réagir](#). Appelant à un dialogue d'un genre nouveau, le directeur général du SeGEC s'est penché sur les points d'accord et de désaccord entre la note du CEDEP et le Mémoire 2009-2014 du SeGEC. Il s'est également attaché à répondre à la question de savoir si le réseau unique est souhaité par l'opinion publique, s'il est souhaitable et s'il est, tout simplement, possible, ne serait-ce qu'en matière de patrimoine immobilier.

Inscriptions en première secondaire

Après les inscriptions enregistrées directement dans les écoles, la Commission inter-réseaux des inscriptions (CIRI) a traité les demandes restantes, soit 2445. 1477 élèves ont été affectés à un établissement selon un des choix que leurs parents avaient mentionnés sur leur demande d'inscription. À la suite de cette répartition, 668 élèves n'ont pas reçu d'affectation et doivent trouver une place dans les écoles encore [incomplètes](#).

De son côté, La Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESec) mènera, après la rentrée de septembre, une enquête pour évaluer les effets de la mise en œuvre du dernier décret règlementant les inscriptions.

Stagiaires

Après un avis favorable des partenaires sociaux et du Fonds des maladies professionnelles, le projet de texte a été transmis au Conseil d'État, qui doit se prononcer dans un délai de 30 jours. Un arrêté royal pourrait donc encore intervenir durant les vacances, dans le cadre des affaires courantes. Pour rappel, cet arrêté devrait porter ses effets au 1^{er} janvier 2010 et prévoir le remboursement de la visite médicale par le Fonds

des maladies professionnelles, lorsque celle-ci est effectuée par le SEPP de l'école. Le SeGEC a, en outre, poursuivi ses contacts avec le CESI afin de proposer aux écoles une solution pragmatique en vue de la rentrée 2010. À suivre donc!

Encadrement différencié

Fin avril, le Gouvernement de la Communauté française a pris la décision d'abandonner les pistes "Robin des Bois" qui avaient été évoquées pour assurer le financement du décret "encadrement différencié". Alors que 25 millions € manquent à l'appel pour assurer la totalité du financement, le Gouvernement a décidé d'y affecter 10 millions € à partir de septembre 2010.

Pour permettre la mise en œuvre de ce financement partiel, un avant-projet de décret qui a fait l'objet d'une concertation avec les Pouvoirs organisateurs vient d'être déposé au Parlement. Les 10 millions € seront exclusivement consacrés à de l'encadrement supplémentaire et bénéficieront aux établissements qui accueillent 20% des publics les moins favorisés (soit une extension par rapport à la D+ actuelle).

Le SeGEC a d'ores et déjà informé les établissements D+ de l'ordre de grandeur des moyens d'encadrement et de fonctionnement qu'ils recevront à la prochaine rentrée scolaire. Quant au Gouvernement, il s'est engagé à communiquer pour le 30 juin la liste complète des établissements bénéficiaires de l'encadrement différencié, ainsi que les montants précis que recevra chacune des implantations concernées. Lire les courriers adressés aux écoles [fondamentales](#) et [secondaires](#).

Université d'été 2010: comment faire une bonne école?

L'an dernier, le sociologue François DUBET avait conclu son intervention à l'Université d'été du SeGEC en rappelant que l'objectif des pilotes et des acteurs de l'enseignement devait être de faire partout une bonne école. Mais comment fait-on une bonne école? C'est la question que posera l'Université d'été 2010, qui se tiendra le 20 août prochain à Louvain-la-Neuve. Politiques scolaires et éléments internes aux écoles et aux classes seront interrogés au cours de cette journée, et deux grands orateurs nous aideront dans cette réflexion: Daniel GAYET, professeur de sciences de l'éducation à l'Institut universitaire de technologie de Belfort et Alain BENTOLILA, professeur de linguistique à l'Université de Paris V. Les participants pourront également échanger leurs expériences dans l'un des douze ateliers proposés.

Pour plus de renseignements sur le programme et les inscriptions, cliquez [ici](#) ou contactez le Service d'étude du SeGEC: tél. 02 256 70 72 - fax 02 256 70 79 - universite.ete@segec.be

Questions parlementaires

Ci-dessous, vous lirez les questions/réponses parlementaires dont la retranscription a été récemment mise en ligne.

Commission de l'enseignement supérieur – séance du 11 mai 2010

- Interpellation de Mme PERSOONS à M. MARCOURT relative à [l'intégration](#) des instituts d'architecture au sein des universités – p.3
- Question de M. SAINT-AMAND à M. MARCOURT relative à la réforme de la [formation initiale](#) des enseignants: coordination entre l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et le Conseil général des hautes écoles – p.6

Commission de l'éducation – séance du 25 mai 2010

- Question de M. CRUCKE à Mme SIMONET relative à [l'amiante](#) dans le réseau public subventionné et dans le réseau libre – p. 5
- Question de Mme BERTIEAUX à Mme SIMONET relative au contenu des cours de [religion](#) – p.8
- Question de M. ELSEN à Mme SIMONET relative à la collecte des données nécessaires à la réalisation du cadastre des [avantages sociaux](#) – p.12
- Question de M. DAÏF à Mme SIMONET relative au [renforcement différencié](#) dans les CPMS – p.15

Séance plénière du Parlement – séance du 12 mai 2010

- Question de M. ELSEN à Mme SIMONET relative au rôle des [centres PMS](#) dans le cadre des bassins scolaires – p.15
- Questions de Mme DE COSTER-BAUCHAU à M. ANTOINE et de M. de LAMOTTE à M. MARCOURT relatives à [l'impact budgétaire](#) de la réduction ou du gel des minervals dans l'enseignement supérieur et aux mesures prises dans le cadre de la diminution du cout des études – p.28
- Question de Mme ZRIHEN à Mme SIMONET relative à la mise en œuvre de la première phase de la procédure d'[inscription](#) en enseignement obligatoire – p.38

Dossier parlementaire – bulletin questions et réponses – 29 janvier 2010

- Question de Mme TROTTA relative aux [exercices d'évacuation](#) en cas d'incendie dans les écoles – p.38

Dossier parlementaire – bulletin questions et réponses – 26 février 2010

- Question de M. CRUCKE relative à la multiplication des [remplacements](#) d'enseignants au sein d'une même classe dans l'enseignement fondamental – p.31
- Question de M. SAINT-AMAND relative aux [normes d'encadrement](#) dans les petites écoles fondamentales – p.36
- Question de M. SAINT-AMAND relative à l'autorisation de quitter le pays dans le cadre de [voyages d'étude](#) – p.37
- Question de Mme PERSOONS relative à [l'évolution démographique](#) de Bruxelles et au suivi des études – p.46

Séance plénière du Parlement – séance du 9 juin 2010

- Interpellations de Mme BERTIAUX, de Mme de GROOTE et de M. DAÏF à Mme SIMONET relatives aux [inscriptions](#) en première année secondaire, au bilan du processus d'inscriptions en première secondaire et à l'état des lieux du décret inscriptions – p.5
- Questions de M. KILIC et de Mme TRACHTE à Mme SIMONET relatives aux nombres d'[exclusions](#) dans les écoles et à la problématique de l'exclusion définitive d'élèves d'établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française – p.25

Commission de l'éducation – séance du 8 juin 2010

- Question de M. NEVEN à Mme SIMONET relative à la mise en place d'[unités de formation](#) dans l'enseignement qualifiant – p.4
- Question de M. REINKIN à Mme SIMONET relative aux [échanges d'enseignants](#) entre les trois communautés – p.9
- Question de Mme TRACHTE à Mme SIMONET relative à la révision du décret de 2001 visant à l'insertion des élèves [primo-arrivants](#) dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française – p.13
- Question de M. CRUCKE à Mme SIMONET relative à la prolongation de l'instance de [pilotage inter-réseaux](#) de l'enseignement qualifiant de la zone Charleroi-Hainaut Sud – p.19

Comité de concertation

Entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des CPMS subventionnés.

■ Concernant les CPMS, une concertation s'est tenue le 25 mai dernier autour du projet de décret portant sur diverses modifications aux statuts des membres du personnel technique des centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française. Ce projet de décret vise à permettre statutairement le travail à mi-temps dans les CPMS, suite au décret du 19 février 2009. Le SeGEC a remis un avis favorable, les propositions reprises étant conformes aux propositions faites en commission paritaire.

■ Concernant l'enseignement obligatoire, une concertation s'est tenue au début du mois de juin autour du projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié. Ce projet de décret tend à organiser l'encadrement différencié

pour 2001-2011 en fonction des moyens financiers disponibles. Le SeGEC a remis un avis favorable, tout en regrettant que la répartition entre les moyens humains et financiers ne soit pas plus équilibrée et que le mode de calcul proposé provoque une différence de régime brutale entre les classes 3a) et 3b).

■ Le 11 juin s'est tenue une concertation autour d'un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et de la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique en application de l'article 3 du décret "encadrement différencié". Il s'agit des résultats de l'enquête interuniversitaire qui a dégagé les indices qui permettront à l'Administration de calculer l'indice socio-économique des écoles. Le SeGEC a remis un avis favorable.

Enseignement supérieur

Le Ministre de l'enseignement supérieur, Jean-Claude MARCOURT, a présenté son avant-projet de décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur (universités, Hautes Écoles et Écoles supérieures des arts). Ces dernières semaines, il a communiqué largement sur le sujet. Il a avancé l'idée d'un accès gratuit aux études supérieures pour les étudiants boursiers (y compris pour les syllabus); il a annoncé une réduction importante pour les étudiants dits de condition modeste, ainsi qu'un blocage de toute indexation jusqu'en 2014-2015. Bien sûr, le SeGEC ne va pas à l'encontre de cette volonté de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, pour autant que cela se fasse sans contribution financière des établissements et selon des modalités acceptables par tous.

Même si l'avant-projet de décret prévoit des compensations à la juste hauteur des sommes non perçues par les établissements, l'enveloppe budgétaire dégagée à cette fin sera assez rapidement insuffisante. Le Gouvernement devra honorer ces compensations, avec le risque très grand pour les Hautes Écoles que ces sommes-là soient prélevées sur les enveloppes globales des institutions.

L'avant-projet prévoit également la mise à disposition de tous les étudiants, sous forme électronique, de tous les supports de cours obligatoires (syllabus). À ce stade se posent des questions très importantes relatives aux droits d'auteur. Par ailleurs, selon le texte, les frais d'impression devraient être nuls pour les étudiants boursiers. Le SeGEC estime que la seule bonne solution en la matière serait d'augmenter les allocations d'études des étudiants boursiers du supérieur, en prévoyant un forfait pour les notes de cours.

Enfin, les modalités de paiement de la compensation sont assez défavorables. La compensation vise les montants habituellement perçus en début d'année académique (septembre-octobre), alors que l'avant-projet prévoit des paiements aux institutions à concurrence d'1/3 en décembre et du solde en juillet. Le SeGEC demande qu'un maximum de ces montants soit versé plus tôt dans l'année.

Enseignement de promotion sociale

La Ministre SIMONET vient de désigner Stéphane HEUGENS comme responsable de la cellule "Enseignement de promotion sociale" au sein de son Cabinet. Ce 1^{er} juillet, il quitte donc la fonction de Secrétaire permanent de la Commission de concertation et du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale à laquelle nous l'avions désigné voici deux ans. Historien de formation, il sait enraciner une vision d'avenir d'un enseignement pour adultes dans un contexte socio-économique en pleine évolution. La pertinence de ses analyses, son sens critique, sa capacité de travail lui font une réputation flatteuse. Nul doute que le nouveau terreau qui l'accueille lui permettra de développer ces qualités et d'autres au service de ce type d'enseignement.

Concours: gagnez des livres pour vos vacances!

Notre revue "entrées libres" vous propose son traditionnel [concours](#) mensuel. Mais ce n'est pas tout! Fin d'année scolaire oblige, nous vous offrons quelques livres supplémentaires pour agrémenter vos vacances! Rendez-vous [ici](#).

Service Communication - SeGEC
communication@segec.be

Secrétariat général de l'enseignement catholique
[Avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - enseignement.catholique.be](http://enseignement.catholique.be)